

Type: **1**

Marais de Panato

n° régional: 0000001
n° national: 030030030

Résumé des modifications proposées

Création Désinscription Type Dénomination Contour Compléments d'informations

Descriptif des modifications:

Cette nouvelle ZNIEFF de type I localise le Marais de Panato et les savanes Fracas. Ces derniers présentent un fort intérêt ornithologique dans l'Ouest guyanais qui mérite largement d'être porté à connaissance.

Lors de la précédente modernisation, la ZNIEFF "Marais de Coswine" regroupait deux grandes entités écologiques n'ayant pas le même fonctionnement: une zone de dédales hydrographiques (cf. "Crique et marais de Coswine") et une autre zone de savanes et de marais au Nord. Cette nouvelle ZNIEFF met en évidence cette deuxième entité.

Sources cartographiques:

La délimitation de cette ZNIEFF a été réalisée sur la base de l'occupation du sol 2008 (ONF), le scan 25 (IGN) et la photo-interprétation de la BDOrtho 2005 (IGN).

Se reporter aux pages suivantes de l'atlas cartographique :

Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 1

Localisation

Relations type I/II

Superficie

12225,24 ha

Communes

Awala-Yalimapo
Mana

Altitude(s)

De 0m à 20m

Commentaire général

La ZNIEFF des marais de Panato se situe à l'extrême nord-ouest de la Guyane, au niveau de l'embouchure du fleuve Maroni. Elle débute sur la rive nord de la crique Coswine, s'étend jusqu'au bourg d'Awala au nord et au niveau du bourg de Mana à l'est.

Les marais de Panato demeurent peu prospectés car difficilement pénétrables. Ils renfermeraient la seule tourbière à Sphaignes de Guyane qui reste cependant à retrouver. Les vastes étendues de marais sont entrecoupées par d'anciens cordons dunaires (cheniers) disposés en bandes parallèles au rivage. Ces petits reliefs, marquant les anciens traits de côte, sont recouverts aujourd'hui d'une forêt spécifique au substrat sableux. Cet agencement constitue à l'évidence des paysages et des habitats d'une grande originalité en Guyane et qui doivent receler de nombreuses espèces botaniques intéressantes. Cependant la flore reste très largement sous-inventoriée dans cette ZNIEFF. La Fabacée déterminante *Sesbania exasperata* est connue de ces marais. Des mangroves d'estuaire, des forêts marécageuses et des forêts ripicoles enrichissent également la diversité des habitats de ce secteur.

L'avifaune y est par contre bien connue et réputée pour son originalité. On note par exemple la présence de nombreux rapaces rares des milieux ouverts littoraux : Buse à queue barrée (*Buteo albonotatus*), Milan des marais (*Rostrhamus sociabilis*), Milan à long bec (*Rostrhamus hamatus*). L'avifaune aquatique est particulièrement riche et diversifiée avec la présence notamment du très rare Courlan brun (*Aramus guarauna*) dont le marais de Panato constitue le bastion de l'espèce en Guyane. Le Butor Mirasol (*Botaurus pinnatus*), le Grèbe minime (*Tachybaptus dominicus*), la Gallinule poule-d'eau (*Gallinula chloropus*), la Marouette à sourcils blancs (*Porzana flaviventer*) complètent le cortège des oiseaux d'eau remarquables du marais témoignant de la richesse écologique des lieux. Les marais sont aussi un lieu de transit et d'alimentation pour le Tantale d'Amérique (*Mycteria americana*) qui peut s'y reposer en grand nombre. Chez les passereaux, quelques espèces ne se trouvent quasiment que dans cette ZNIEFF à l'échelle de la Guyane comme le Conirostre cul-roux (*Conirostrum speciosum*), le Tangara coiffe-noire (*Nemosia pileata*) ou encore le Picumne frangé (*Picumnus cirratus*).

Le marais constitue également une zone d'alimentation et de reproduction pour la Loutre néotropicale (*Lontra longicauda*).

Enfin, du point de vue herpétologique, les secteurs sableux du marais de Panato abritent une très belle population du lézard *Cnemidophorus lemniscatus*. Les trous d'eau libre sont utilisés par le Caïman à lunettes (*Caiman crocodylus*).

Les marais de Panato ne sont pas particulièrement menacés par les activités humaines du fait de leur accessibilité très réduite. Toutefois certains secteurs, notamment le long de la piste de Panato, souffrent sûrement d'une chasse excessive ainsi que de la déforestation pour la réalisation d'abattis.

Bilan des connaissances

Mammifères: Faible	Reptiles: Faible	Ptéridophytes: Nul	Champignons: Nul
Oiseaux: Moyen	Insectes: Nul	Bryophytes: Nul	Algues: Nul
Amphibiens: Nul	Phanérogames: Faible	Lichens: Nul	Habitats: Faible
Poissons: Nul			

Critères de délimitation

La délimitation est basée sur les critères suivants :

- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Occupation du sol (CORINE-Landcover)
- Répartition et agencement des habitats

La ZNIEFF est délimitée comme suit:

N: Depuis Yalimapo jusqu'au fleuve de La Mana, la limite nord inclut les zones humides qui bordent la zone littorale de la ZNIEFF « Mangroves et Vasières du Maroni à l'Iracoubo ». Elle est limitée par la route départementale 22.

W: A l'ouest, la limite suit la rive droite du fleuve Maroni.

S: Au sud, la limite avec la ZNIEFF « Criques et Marais de Coswine » est marquée par les rives droites de la crique Coswine (mangroves exclues) puis de la crique Tapir et ses têtes de bassin.

E: A l'est, la limite de la ZNIEFF suit la courbe de niveau 5 mètres le long de la route D9 en excluant le tissu urbain bordant cette route.

Compléments descriptifs

Typologie des milieux

Abattis amérindiens
Eaux douces (eaux dormantes, lacs, étangs et mares)
Forêts littorales mésophiles sur sable
Forêts marécageuses, marécages boisés et forêts sur sols hydromorphes de basse altitude
Marais à Montrichardia arborescens
Marais tropicaux herbacés
Tourbières d'outre-mer de Guyane

Statuts de propriété

Domaine communal
Domaine de l'état
Domaine départemental
Etablissement public
Indéterminé
Propriété d'une association, groupement ou société
Propriété privée (personne physique)

Facteurs d'évolution

Pratiques liées aux loisirs
Pêche (possible)
Chasse (possible)

Géomorphologie

Butte témoin, butte
Plaine, bassin

Mesures de protection

Conventions internationales
Convention de RAMSAR (zones humides)
Protections contractuelles et diverses
Parc Naturel Régional
Protections foncières
Terrain acquis par le Conservatoire de l'Espace Littoral
Protections réglementaires nationales
Réserve naturelle nationale

Critères d'intérêt

Autres intérêts de la zone
Paysager
Géologique
Intérêts fonctionnels
Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
Intérêts patrimoniaux
Faunistique
Mammifères

Oiseaux
Reptiles
Floristique
Ecologique

Sources de données

Bibliographie: GEPOG, 2001 - Caracara - Bilan d'une année ornithologique
Bibliographie: GEPOG, 2002 - Caracara - Bilan d'une année ornithologique
Bibliographie: GEPOG, 2005 - Caracara - Bilan d'une année ornithologique
Collection: Base AUBLET2, Herbar de Guyane, AMAP, IRD, mai 2013
Collection: BDD Kwata/Catzefflis/Hansen
Collection: GEPOG - Base de donnée Alapi
Informateur: Alexandre Renaudier/GEPOG
Informateur: GEPOG - Faune-Guyane
Informateur: Renaudier Alexandre
Informateur: Vincent Rufay - Biotope

Listes d'espèces au 23/12/2014

==> Nombre espèces déterminantes: 44

/

Byrsonima sericea DC.
Canna glauca L.
Chloroleucon acacioides (Ducke) Barneby & J.W. Grimes
Dimorphandra polyandra Benoist
Piptadenia floribunda Kleinhoonte
Tetracera asperula Miq.

Animalia/Aves

Aramus guarauna
Botaurus pinnatus
Buteo albonotatus
Cairina moschata
Circus buffoni
Claravis pretiosa
Conirostrum speciosum
Donacobius atricapillus
Elaenia parvirostris
Falco deiroleucus
Gallinago paraguaiiae
Gallinula chloropus
Gymnoderus foetidus
Heliomaster longirostris
Inezia caudata
Ixobrychus exilis
Micrastur semitorquatus
Mycteria americana
Myiopagis flavivertex
Nemosia pileata
Phalacrocorax brasilianus
Picumnus cirratus
Pluvialis dominica
Porphyrio flavirostris
Porphyrio martinica
Porzana flaviventer
Rostrhamus hamatus
Rostrhamus sociabilis
Saltator coerulescens
Tachybaptus dominicus
Tringa flavipes
Zenaidura macroura

Animalia/Mammalia

Odocoileus cariacou
Pithecia pithecia
Pteronura brasiliensis



Animalia/Reptilia

Caiman crocodilus

Cnemidophorus lemniscatus

Plantae/Monocotyledones

Disteganthus lateralis